

Audition portant sur la révision de la législation relative aux marchandises dangereuses

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État a pris connaissance du projet de révision cité sous rubrique et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis sur les dispositions proposées.

Nous vous prions de noter que nous sommes favorables au projet proposé, sans réserve.

Vous trouverez en annexe, le questionnaire dûment complété à cet effet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 20 mai 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe : 1 questionnaire

Questions portant sur les modifications de la législation relative aux marchandises dangereuses

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au 1 juin 2020 par voie électronique :

gefahrgut@astra.admin.ch

ou par voie postale : Office fédéral des routes, Beat Schmied, 3003 Berne

Auteur de l'avis :

Canton : <input checked="" type="checkbox"/>	Confédération : <input type="checkbox"/>	Association, organisation : <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>
--	--	--	----------------------------------

Expéditeur :

Département du développement territorial et de l'environnement
Château
2001 Neuchâtel

I. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR ; RS 0.741.621)

1. Acceptez-vous de reprendre les modifications apportées à l'ADR ?

(Les Parties contractantes à l'ADR ont la possibilité de rejeter les modifications dans leur intégralité. En revanche, il n'est pas permis de rejeter seulement certaines parties des modifications).

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

2. Avez-vous d'autres remarques concernant l'ADR ?

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

II. **Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR; RS 741.621)**

1. **Appendice 1 de la SDR**

1.1 Modification dans le Tableau A du 1.1.31. a:
Acceptez-vous l'introduction du No ONU 3549?

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

1.2 Modification du 1.1.3.6.6 d.:

Approuvez-vous la clarification du texte pour le transport d'autres marchandises dangereuses ?

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

1.3 Modification du 1.6.1.1:

Approuvez-vous l'adaptation de la disposition transitoire ?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.4 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous l'inclusion de conditions pour l'utilisation d'un document de transport électronique?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.5 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous les conditions fixées?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.6 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous le fait que les consignes écrites puissent également être transmises sous forme électronique?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.7 Modification de la disposition spéciale CV 36 du 7.5.11

Approuvez-vous l'abrogation de la disposition spéciale susmentionnée?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

2. Appendice 2 de la SDR

2.1 Adaptations dans la liste de l'appendice 2:

Approuvez-vous la suppression des tronçons suivants?

BL Itingen, «Sonnenbergweg/Weiermattweg», tronçon compris entre le raccordement T2 et la limite de la commune de Sissach (longueur 750 m);

BL Sissach, «Grienmattweg», tronçon compris entre le «Steblicherweg» et le «Icktenweg» (longueur 800 m).

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

2.2 Adaptations dans la liste de l'appendice 2:

Acceptez-vous d'inclure les tronçons suivants?

TI: Chiasso «Via Soldini» (tronçon compris entre «Via Passeggiata» et «Via Interlenghi», longueur 200 m) et «Via Interlenghi» (tronçon compris entre «Via Soldini» et «Via Vincenzo Vela», longueur 400 m);

TI: Mendrisio, tronçon compris entre «Via Pra Mag», «Via Laveggio», «Via Prati Maggi» et l'embranchement «Via alla Rossa» (longueur 1,2 km);

TI: Mendrisio–Coldrerio, «Via Sant' Apollonia» (longueur 1,5 km).

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au 1 juin 2020 par voie électronique :

gefahrgut@astra.admin.ch

ou par voie postale : Office fédéral des routes, Beat Schmied, 3003 Berne